

*Initiatives ministérielles*

On ne peut nier qu'elle freine considérablement un abus de pouvoir auquel pourrait se livrer le gouvernement. Il faut reconnaître qu'elle constitue un moyen important pour les députés d'exposer les inquiétudes de leurs électeurs. Mais on ne peut nier assurément que la manière dont nous conduisons la période des questions jette le discrédit sur nous tous. C'est plus une comédie qu'un échange de renseignements. Nous l'avons empruntée au modèle des Parlements du Royaume-Uni.

Pour donner un exemple de la différence qui existe entre les deux Parlements, le premier ministre du Royaume-Uni doit être présent à la Chambre deux jours par semaine pendant 15 minutes chaque fois. En moyenne, au cours de cette période de 15 minutes, on pose 20 questions auxquelles on fournit une réponse.

Pendant les 20 premières minutes aujourd'hui, et je regardais la pendule, on a posé cinq questions dont un grand nombre était des questions tendancieuses posées par l'opposition officielle.

Ce n'est pas l'ultime mesure de ce que devrait être la période des questions, mais le leader parlementaire de l'opposition officielle a invoqué le Règlement pour demander si l'on ne pourrait pas accroître l'efficacité de la période des questions en réduisant surtout la longueur des réponses, du moins c'est ce qu'il recommandait, mais nous pourrions également étudier la possibilité de raccourcir les questions. À ce moment-là, j'ai précisé que je serais heureux d'en discuter. J'aimerais avoir l'occasion d'en discuter en groupe peut-être, mais je voudrais la présence de témoins la prochaine fois que nous discuterons en privé de modifications à apporter au Règlement. Un comité de la Chambre pourrait examiner les articles du Règlement s'appliquant à la période des questions, pour déterminer si nous pourrions la rendre plus efficace. C'est dans le domaine du possible.

Je rejette totalement les accusations selon lesquelles nous ne sommes pas démocratiques, parce que nous réduisons de 20 le nombre de périodes de questions par année. Il est tout à fait absurde de prétendre que la disparition d'environ 20 périodes de questions par an fait de nous un peuple moins démocratique. C'est à se demander si ces gens regardent la période des questions. Je comprends que la période des questions soit assez utile à un journaliste. Celui-ci se lève le matin, se rend au bureau, règle certaines petites choses, vient à la Chambre assister au spectacle pendant un bout de temps, trouve le sujet de son article, retourne au bureau, rédige son article et le tour est joué, il n'a plus qu'à aller prendre un verre au cercle des journalistes, sa journée de travail est terminée.

En l'absence de la période des questions, le journaliste devra fouiller pour trouver le sujet d'un article, il ne pourra plus compter sur la période des questions. Donc, je peux comprendre que les changements proposés susci-

tent des objections. Mais je ne comprends pas ceux qui, en toute sincérité, affirment que la période des questions, sous sa forme actuelle, nous est très bénéfique et qu'elle nous rend plus démocratique.

Si vous êtes imbu de partialité, oui, peut-être, mais si vous pensez vraiment au respect que doit inspirer cette institution pour pouvoir guider le pays vers le prochain siècle, personne ne peut, en toute sincérité, prétendre que nous ne devrions pas envisager certains changements. J'hésite cependant à ajouter que les modifications proposées au Règlement n'auront sur la période des questions aucune des répercussions dont j'ai parlé, c'est un aspect de la question sur lequel il faudra nous pencher plus tard.

Certaines modifications visent à améliorer les débats; elles permettront à plus d'orateurs de prendre la parole puisque la durée des discours, actuellement de vingt minutes, sera réduite après cinq heures de débat au lieu de huit. À l'heure actuelle, pendant les huit premières heures du débat, nous entendons, conformément au Règlement en vigueur, des discours de 30, 20 ou 10 minutes. Après la réforme, ces dispositions ne s'appliqueront que pour les cinq premières heures de débat. Ensuite, il n'y aura plus que des discours de 10 minutes. Ainsi, la liste des orateurs devra être plus longue, les arguments devront être plus concis, ce qui donnera un débat plus animé et intéressant.

Je le répète, le fait que la Chambre se vide après la période des questions et que l'intérêt pour les délibérations semble se perdre par la suite devrait nous inquiéter tous. Nous devrions chercher activement à rendre le débat plus animé.

Il est intéressant de voir ce qui se fait dans d'autres assemblées législatives. Nous pourrions tirer des leçons utiles de leur expérience.

La modification vise à permettre au whip de chacun des partis de répartir le temps qui leur est accordé pour permettre à plus de députés de leur parti d'intervenir. Elle cadre avec les objectifs du rapport de la Commission McGrath, au même titre que la période de questions et d'observations que nous avons ajoutée la dernière fois, notamment le roulement entre comités pour que les députés puissent acquérir des compétences dans chacun des cinq grands secteurs.

Il faut faire une distinction nette entre les comités législatifs et les comités permanents. Dans l'esprit du rapport de la Commission McGrath, les comités législatifs devaient être distincts des comités permanents. Ils devaient être constitués à titre provisoire pour étudier des mesures législatives données. Or, ils ont fini par faire double emploi avec les comités permanents et ils sont partis en tournée à travers le pays et ont fait je ne sais quoi encore avec les mesures législatives. Tel n'était pas le rôle qui leur a été dévolu au départ. Cela constitue, à tout prendre, un outrage au Parlement, car une fois une